

**Commune de CLERMONT  
HAUTE-SAVOIE**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 12 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 Juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian VERMELLE, Le Maire.

Date de convocation : 05 juillet 2019 / Date d'affichage : 05 juillet 2019

Présents : Christian VERMELLE, Michèle LIARD, Robert ARIIS, Eric BONNOT, Dominique THEVENET, Pierre SEVE.

Absents : Sylvette VIRET, Geneviève CLAVIOZ, Philippe MONOD

Procurations : Sylvette VIRET pour Pierre SEVE, Philippe MONOD pour Robert ARIIS, Geneviève CLAVIOZ pour Dominique THEVENET

Secrétaire de séance : Eric BONNOT.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 12 avril 2019

**16/ Demande de subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation de travaux d'aménagement du site de l'ancien garage SAGE (2<sup>ème</sup> tranche) - Abords de l'Eglise**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune va entreprendre des travaux d'aménagement du site de l'ancien garage SAGE. En effet, le site nécessite une réhabilitation importante. La commune envisage un aménagement paysager avec cheminements piétons, et quelques places de parking.

Pour financer ces travaux, il est de l'intérêt de la municipalité de solliciter une subvention auprès des services du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Le montant de ces travaux est estimé à 87 092 € hors taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'année 2019 pour réaliser ces travaux.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents pour cette demande de subvention.

**17/ Demande de partenariat des jeunes agriculteurs du canton Frangy-Seysssel pour l'organisation d'un comice agricole**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier daté du 10 mai 2019 des Jeunes Agriculteurs pour une demande de partenariat pour l'organisation d'un Comice Agricole qui aura lieu le Dimanche 22 Septembre 2019 à la salle des fêtes de Contamine-Sarzin, une somme de 100 € est proposée pour aider les jeunes agriculteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 100 € aux jeunes agriculteurs de Frangy & Seysssel

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le mandat administratif.

## **18/ Instauration d'une taxe forfaitaire sur les cessions à titres onéreux de terrains nus devenus constructibles.**

Vu l'article 1529 (nouveau) du code général des impôts,

Vu la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement National pour le Logement et notamment son article 26 codifié à l'article 1529 du code général des impôts.

Vu la loi de finance rectificative pour 2006 et notamment son article 19.

Vu la loi de finance initiale pour 2007 et notamment son article 66,

Considérant qu'afin d'aider les communes à financer les équipements publics accompagnant le classement d'un terrain en zone constructible et leur restituer une part de la plus-value engendrée, par son propriétaire, par l'urbanisation d'un terrain, le législateur a institué un prélèvement sur le prix de vente d'un terrain classé en zone constructible.

Cette taxe forfaitaire, dûe par le cédant, est égale à 10% des 2/3 du prix de vente des terrains stipulés dans l'acte et s'impose aux cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme dans une zone urbaine ou une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation. Elle ne s'applique pas aux cessions des biens dont la plus-value est exonérée d'impôts sur le revenu, ni aux cessions portant sur des terrains classés en zone constructible depuis plus de 18 ans.

**Monsieur le Maire propose donc d'instaurer cette taxe forfaitaire sur la commune.**

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,**

-Décide d'instaurer la taxe forfaitaire sur les cessions à titres onéreux de terrains nus devenus constructibles

- Décide de transmettre cette délibération dans les 2 mois aux services fiscaux et sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> jour du 3<sup>ème</sup> mois à partir de la date à laquelle, elle sera devenue exécutoire.

- Décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

## **19/ RPQS 2018**

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

## Questions diverses

### 1 Urbanisme :

- Dépôt PC pour un lotissement de 16 logements + 1 maison individuelle : refus urbanisme car une partie du lotissement n'est pas en agglomération et qu'il n'y pas un recul suffisant qui est de 18m.
- Dépôt PC pour faire 2 logements rue du Mont Pely : AQUISTAPACE

### 2 Voirie :

- **Bôtesse** : arbre qui menace de tomber sur la voie publique : propriété GAILLARD et EXCOFFIER.

**Faire courrier recommandé à ces administrés.**

- **Tuiles sur terrain privé parcelle 514** : groupement foncier agricole de Conzier.

### 3 Personnels :

- Isabelle WILLERS : Départ en retraite fin février 2020 : le futur contrat sera de 28 heures (ménage + surveillance enfants. Déjà reçu candidature. Remplacement de la garde des horaires de cantines à prévoir.
- Adriana ARIIS : Départ en retraite fin mars 2020 : le poste est à pouvoir à mi-temps.

### 4 AVAP :

Problème du périmètre du château.

Réunion publique fin août début septembre pour expliquer ce qu'est l'avap.

### 5 Machine à pain :

Arrêt machine à pain le 15 juillet 2019 : aucune solution a été trouvé.

### 6 Remerciements :

- Clin d'œil,
- Décès John DERISOUD,
- Cyclo club Rumillien pour l'accueil,
- Graines d'amis,
- Chasseurs de Clermont,

### 11 Assainissement :

- **CUDET** : dossier validé par l'ATMP (10 000 euros)

### 12 congrès des Maires :

Visite du sénat du 19 au 21 novembre 2019 donner une réponse avant le 6 septembre 2019 pour ceux qu'ils veulent y aller.

Trains : tickets 3 mois à l'avance et qui sont nominatifs (liste avant le 15 août 2019)

Hôtel payé par la mairie pour les élus. (1<sup>er</sup> août pour réserver l'hôtel)

**13** Carte de remerciement de Sylvette pour le décès de son papa.

**14 Absence Morgan :**

ETS ZANINI pour tous les gros travaux de taille et de coupe sur la voirie,  
AGIRHE s'occupe du désherbage, arrosage mairie, école, église, cimetière.  
JACOB Alexandre remplacera Morgan du 12 août 2019 au 31 Août 2019.  
Vérifier les poubelles

**15 Fête du 11 novembre 2019** → samedi 9 novembre 2019

**16 Inauguration « Esplanade de l'Eglise »**

Inauguration samedi 31 Août 2019 à 17h00.  
Article de presse à faire à partir du 15 Aout 2019.

**Monsieur le Maire lève la séance à 21h26**

**CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers**

- en exercice : 9
- présents 6
- absents 3
- pouvoirs 3

**Date de séance****12/07/2019****Nombres de délibérations****4**

Christian VERMELLE	Présent	
Michèle LIARD	Présente	
Robert ARIIS	Présent	
Philippe MONOD	Absent	
Geneviève CLAVIOZ	Absente	
Eric BONNOT	Présent	
Sylvette VIRET	Absente	
Dominique THEVENET	Présent	
Pierre SEVE	Présent	